

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2025 - 30

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, le Conseil Municipal de la Commune de DEMI-QUARTIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ALLARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2025

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Adjoint, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Gaspard CHATELLARD, Catherine CABROL, Marie-Laure GAIDDON, Céline GACHET, Jérémie MARIN, Bertrand MARIN-LAMELLET.

EXCUSEES : Mesdames Sandrine BIRSAL, Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE),

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Pierre SOLLE a été élu secrétaire de séance.

PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION ET CREATION D'UN EMPLOI :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à supprimer un poste d'adjoint technique à mi-temps et de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à mi-temps, suite à un avancement de grade.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

1°) **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire à compter du 1^{er} juillet 2025 ;

2°) **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Filière administrative :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Attaché territorial	Attaché	1

Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
	Rédacteur Territorial	2

1) **Filière technique :**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Technicien territorial	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à mi-temps	1
	Adjoint technique	1

2°) **PRECISE** que les crédits sont inscrits sur le budget de l'année en cours ;

3°) **CHARGE** son Maire de l'exécution de cette décision, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 2 juillet 2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane ALLARD.

Pierre SOLLE.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le - 4 JUIL. 2025

Publié électroniquement le - 4 JUIL. 2025